

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers :
En exercice 15
Présents 15
Votants 15

Le vendredi 24 juillet 2020 à 20H30
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire ,

à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BERHAULT, maire.

Date de convocation 20/07//2020

PRESENTS : BERHAULT Gérard, DOUILLET LE FAOU Odile LEBRETON Alain, RIVOALLAN Marie-
Thérèse GAUTIER Pascal MURY Céline BOCLAUD Laura DERRIEN Vianney GABORIAU Colette
AUFFRAY Claudine DE BRUYNE Fabrice TOUDIC Daniel ECOLAN Stéphane FOSSANI Véronique
PERQUIS Loïc

ABSENTS EXCUSES :

Secrétaire Claudine AUFFRAY

**OBJET : Prise en considération de la mise à l'étude dans le secteur des Granits –
Détermination du périmètre concerné au titre de l'article L. 424-1 du Code de
l'Urbanisme.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.424-1, R.424-24, R.151- 52 et
R.151-53

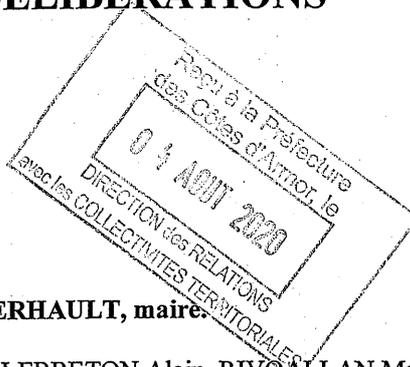
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par le conseil communautaire de
DINAVN Agglomération le 27 Janvier 2020

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 Janvier 2019, décidant de participer au
lancement d'une étude urbaine, en partenariat avec la communauté d'agglomération de
DINAN sur le secteur des Granits, dans le cadre d'un appel à projets « Dynamisme des
centres-villes et bourgs ruraux- cycle études » financé par la Région Bretagne, l'Etat,
l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la banque des Territoires,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 octobre 2019, approuvant la convention
opérationnelle avec l'ensemble des partenaires ci-dessus sur le secteur des granits,

Considérant que le secteur des Granits soulève plusieurs enjeux d'aménagement à
l'échelle de la commune ainsi que les communes riveraines, dont celui d'identifier une
urbanité intercommunale, d'élaborer un plan de développement et dynamiser le secteur des
Granits dans le cadre d'une politique ambitieuse en cohérence avec les objectifs définis,

Considérant l'étude en cours sur le secteur des granits, menée en partenariat avec le
cabinet « Atelier du Canal »



Considérant la nécessité de définir un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations sur le secteur des granits et susceptibles de compromettre ou ne pas répondre aux objectifs d'aménagement du secteur des granits,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la prise en considération de l'étude en cours d'un projet de dynamisation et de développement durable du secteur des Granits figurant sur le plan annexé, comprenant les zones suivantes :

- Toutes les zones situées dans le périmètre de centralité
- Zones UB et UCa situées au Nord du périmètre de centralité
- Zone UB secteur de la Pyrie

APPROUVE la création d'un périmètre, conformément au plan joint en annexe, à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de construire susceptibles de compromettre ou ne pas répondre aux objectifs d'aménagement du secteur des granits

DÉCIDE que la délibération fera l'objet, conformément à l'article R424-24 du code de l'urbanisme, d'un affichage pendant un mois minimum en mairie et au siège de l'établissement public compétent en matière de plan local d'urbanisme et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

DÉCIDE que la délibération fera l'objet, conformément à l'article R151-52 du code de l'urbanisme, du report au Plan Local d'Urbanisme du périmètre à l'intérieur duquel un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisations de construire.

LE HINGLE, le 31 juillet 2020

Le Maire Gérard BERHAULT

Exécutoire du fait de son affichage
Et de sa transmission en Sous Préfecture

